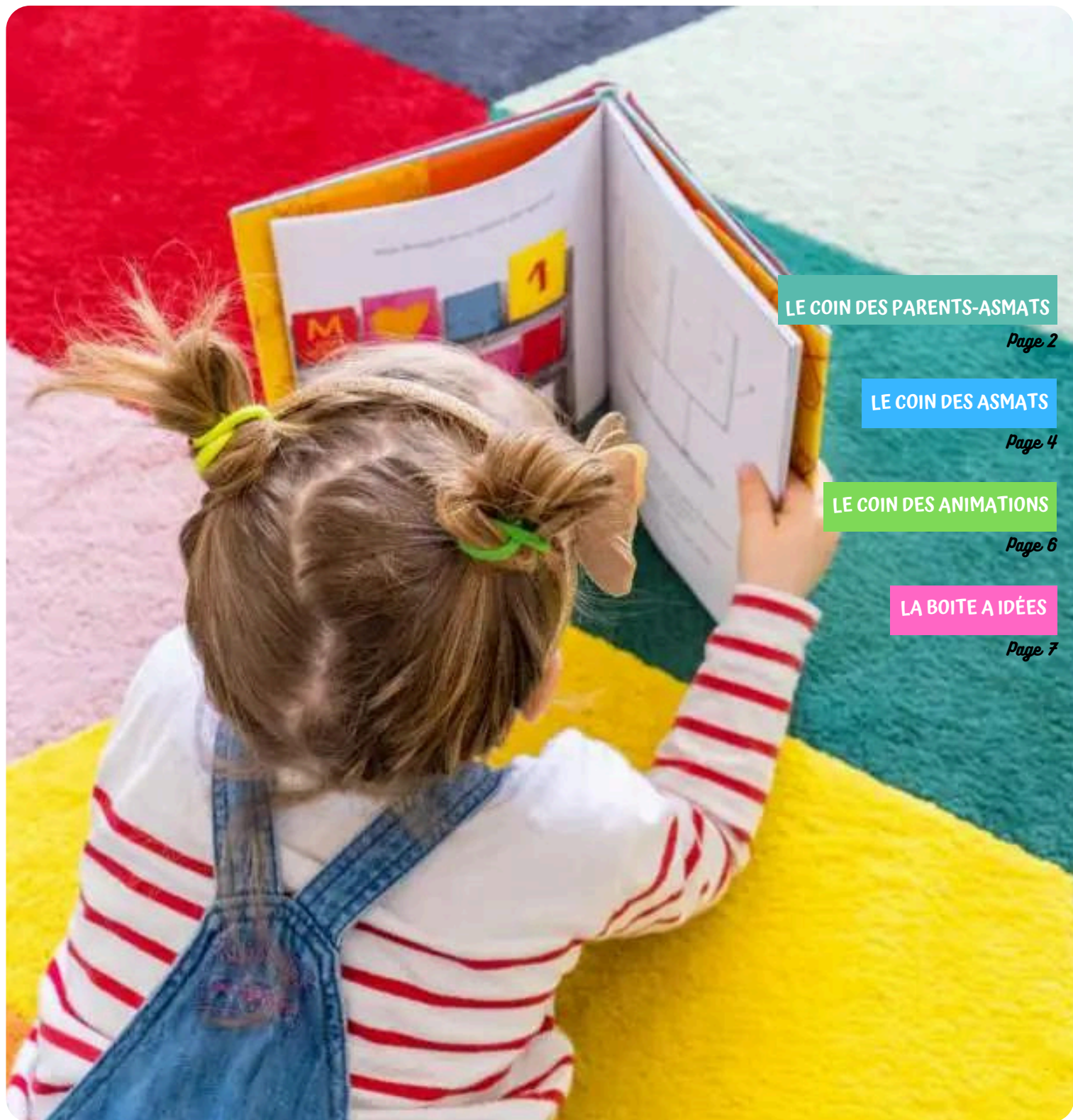


L'ECHO

des P'tits Petons

LE JOURNAL DU RELAIS PETITE ENFANCE

Septembre
Octobre
2024



LE COIN DES PARENTS-ASMATS

Page 2

LE COIN DES ASMATS

Page 4

LE COIN DES ANIMATIONS

Page 6

LA BOITE A IDÉES

Page 7



Édito

Bonjour,

Confier son enfant à une assistante maternelle c'est confier ce que l'on a de plus cher. Accueillir un enfant c'est offrir à un parent la possibilité de concilier sereinement sa vie familiale et professionnelle dans un cadre rassurant, bienveillant et stimulant.

Le lien qui va unir parent et assistante maternelle est déterminant pour le bien être des enfants accueillis.

Le dossier en page 2 évoque ce lien précieux qui ne se décrète pas mais nécessite du temps pour se construire et s'installer au fil des jours.

C'est en page 4 que vous pourrez découvrir le programme des animations de la rentrée avec quelques nouveautés : des temps de jeux dans les lieux d'accueil enfants parents de Bethoncourt et Grand-Charmont, un atelier sensoriel au relais.

Parce que les relais ont pour mission d'accompagner et soutenir aussi les assistantes maternelles, je vous annonce que **la journée dédiée aux professionnelles aura lieu cette année le 16 novembre** à Valentigney : les inscriptions débutent dès à présent. Attention les places sont limitées !

Je vous souhaite une excellente rentrée.

Lydie Chamagne

Responsable du relais
petite enfance



LE COIN DES PARENTS-ASMATS

LE COIN DES ASMATS

LE COIN DES ANIMATIONS

LA BOITE A IDÉES



Accueil du public

Sans rendez - vous

Mardi et vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi de 8h30 à 11h30
Jeudi de 13h30 à 17h30

Par téléphone

Jeudi de 11h à 12h

Rendez - vous

Sur demande

CONTACT

Pour plus de renseignements,
n'hésitez pas à contacter
Lydie Chamagne

☎ 03 81 90 76 87

✉ rpe@vieux-charmont.fr

📍 Mairie
39 rue de Belfort
25600 VIEUX-CHARMONT

🌐 www.vieux-charmont.fr

Construire un lien de confiance Parents/professionnels de l'accueil



Dans l'étymologie latine, le verbe confier (du latin *confidere*) signifie qu'on remet quelque chose de précieux à quelqu'un, en se fiant à lui et en s'abandonnant ainsi à sa bienveillance et à sa bonne foi. Pour un accueil de l'enfant de qualité, il est impératif qu'un lien de confiance s'instaure entre professionnels et parents, base d'une bonne collaboration entre eux.

Alors comment les professionnels de l'accueil peuvent-ils contribuer dans leurs pratiques et leurs postures à instaurer ce lien précieux avec les parents, comment vont-ils permettre aux parents de leur faire confiance ?

Certains professionnels peuvent affirmer qu'ils ne peuvent accueillir un enfant correctement si cette confiance ne leur est pas complètement accordée : *"je vous rassure, on s'occupera bien de votre enfant.. ou encore j'ai l'habitude des enfants.."*

La confiance n'est pas à considérer comme un pre-requis : elle ne se décrète pas, elle se donne ou se construit. Elle doit être ainsi un véritable objectif de travail pour les professionnels. Selon Louis Quere, sociologue et directeur de recherche au CNRS, "la confiance est un mécanisme social essentiel : sans elle aucune action ni interaction ne serait possible".

Le parent compte sur le fait que le professionnel a développé un sentiment d'obligation morale c'est à dire le cadre auquel se réfère le professionnel dans sa pratique et qui doit lui permettre de passer d'un savoir personnel (représentations sociales, culturelles et familiales) à une culture et une pratique professionnelles. Cet élément est un levier indispensable du lien de confiance avec les parents.

Pour se sentir confiant dans sa pratique, il s'agit pour les professionnels de connaître, de s'approprier et d'incarner **le projet éducatif et pédagogique**. Pour une assistante maternelle il s'agira de son projet d'accueil (livret d'accueil).

- Le projet éducatif énonce les valeurs éducatives portées par la structure ou la professionnelle (s'il s'agit d'une assistante maternelle) : rythme de l'enfant, développement de l'autonomie, modes de communication...
- Le projet pédagogique définit la façon dont le projet éducatif va être mis en place au quotidien, et énonce explicitement les règles de vie et de fonctionnement du lieu d'accueil de l'enfant : modalités d'accueil, rôle du(es) professionnel(s), organisation de la journée...

Les enjeux des professionnels : articuler et faire évoluer les 2 projets.

- L'articulation consiste à ne pas se baser sur des règles et habitudes issues de l'histoire personnelle en contradiction avec les valeurs portées par le projet éducatif.
- L'évolution est en lien avec le nécessaire questionnement au quotidien des professionnels afin d'adapter leurs pratiques : si le projet pédagogique est mis en pratique de manière figé, voire rigide, il n'est plus au service des enfants et de leur famille.

Il est important de s'interroger selon la situation rencontrée, un conflit éventuel avec les parents : *"au nom de quoi cette règle est-elle mise en place? A quelle valeur fait-elle référence?"*



En tant que professionnel, répondre à ces questions permet de se dégager d'un cadre parfois trop rigide et permet de faire évoluer les règles du quotidien, sans se sentir remis en question personnellement par ces changements.

Outillé par le projet éducatif, pédagogique, sa capacité à faire évoluer sa pratique, le professionnel interagit avec les parents dans une posture "tranquillisée" qui contribue à la confiance. Il peut alors recevoir les questions des parents sans se sentir visé personnellement.

Cette posture sera visible par les parents (signes non verbaux de la relation) et concourra à les rassurer : sentiment de fiabilité, sécurité.

LA REGULARISATION DU SALAIRE



La convention collective des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021, prévoit dans l'article 109.2, l'obligation pour les employeurs de réaliser **chaque année** à la date anniversaire une régularisation prévisionnelle des salaires pour les accueils prévus sur 46 semaines ou moins. Il s'agit de comparer les salaires mensualisés versés pendant les 12 derniers mois avec les salaires qui auraient dû être versés en application du contrat de travail au titre des heures réellement effectuées.

Modalités

Cette régularisation se fait par un écrit, signé par les 2 parties.

Au cours de l'exécution du contrat, les régularisations prévisionnelles annuelles se compensent entre elles et n'entraînent pas de règlement de salaire.

Régularisation au moment de la rupture du contrat (Article 124 CCN)

Il s'agit de la régularisation définitive du salaire. Effectuée à la date de fin du contrat de travail, elle tient compte des conditions prévues au contrat et des régularisations prévisionnelles prévues chaque année à la date anniversaire.

A la fin du contrat, il est procédé à une liquidation et une compensation des régularisations annuelles et prévisionnelles, au crédit et au débit de l'assistante maternelle. La régularisation définitive du salaire à la fin du contrat de travail peut donner lieu à un remboursement financier soumis à contributions et cotisations sociales, au profit de l'assistante maternelle.

Exemple contrat conclu le 1^{er} janvier 2024, base de 36 semaines à l'année, 30h/semaine, 4€ brut/h. Rupture au 31 mai 2024.

	Heures réellement effectuées, hors heures complémentaires et supplémentaires,	Heures de base rémunérées (selon contrat)
Janvier	125 h	90h
Février	90h	90h
Mars	115h	90h
Avril	95h	90h
Mai	130h	90h
TOTAL	555h	450h

Différence :

$555 - 450 = 105$ heures effectuées non payées. L'employeur doit au salarié $105h \times 4€ = 420€$



Le relais vous propose régulièrement des cycles de formation continue tenant compte des besoins et envies recensés. Il reste à votre disposition pour tout renseignement relatif à la formation continue : modalités d'accès, droits, information à distance, en présentiel, compte personnel de formation...Voici les prochains cycles proposés par le relais pour la période de janvier à juin 2025.

Connaitre le contenu des formations :

<https://www.iperia.eu/fr/formations?domains%5B%5D=childminder>

Eveil des enfants : le jeu sous toutes ses formes	3 samedis sur janvier février
Comprendre le handicap pour mieux accompagner l'enfant au quotidien	3 samedis sur mars avril
Recyclage SST	1 journée en mai ou juin

Vous êtes intéressée par d'autres thèmes ? En fonction des places disponibles vous pouvez régulièrement intégrer un groupe de formation sur un autre secteur.

Le relais peut vous informer des formations organisées par les relais secteurs PMA et CC2VV.

Attention pour la période de septembre à décembre 2024, pour des raisons budgétaires nationales, seules les assistantes maternelles n'ayant pas fait de formation dans l'année pourront encore s'inscrire aux cycles proposés sur cette période.



PAPOT'AM

Temps d'échanges pour les assistantes maternelles

Qui peut mieux comprendre une assistante maternelle qu'une autre assistante maternelle ?

Après deux soirées riches d'échanges et réflexions, des clés de réponses aux situations évoquées, le relais vous propose une autre date de rencontre :

MARDI 08 OCTOBRE A 19H45 AU RELAIS

Le thème sera défini ensemble selon les situations évoquées

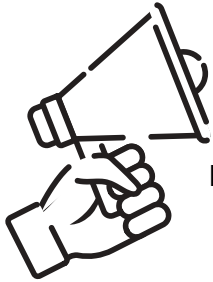
Inscription au relais avant le 04 octobre

JOURNEE DES ASSISTANTES MATERNELLES —

La 6ème édition de la journée des assistantes maternelles arrive bientôt !

Une journée qui vous est dédiée et placée sous le signe du bien-être, de la convivialité et de la détente.

Samedi 16 novembre 2024
A Valentigney



Danse Flamenco
Yoga sur chaises
Fabrication de bonbons au miel
Art floral : kokedama
Spectacle



Repas pris en commun. Coût 15,75 €. Journée financée par les relais petite enfance organisateurs, secteur PMA et CC2VV. Places limitées.



Inscription via le coupon dans le flyer joint au journal jusqu'au 15 octobre, places limitées.

Bébé·Nounou
Expert en Bout'choux

**Réservez votre
agenda
professionnel
dès à présent !**

En précommande sur réservation :
Format 4 ou 6 enfants à préciser.
Offert par le relais.
Réservation au relais avant le
30 septembre.

IRCEM
Prévoyance

Vos droits en cas d'arrêt de travail ou prolongation

En cas d'arrêt de travail, vous avez droit, sous certaines conditions, à un complément de salaire de l'IRCEM Prévoyance.

L'IRCEM reçoit de la Sécurité sociale la télétransmission automatique des décomptes d'indemnités journalières pour les Salariés du Particulier Employeur, grâce au service PREST'IJ. Les décomptes « papier » émis par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ne sont plus à fournir depuis plusieurs années.

Afin de traiter votre demande dans les meilleurs délais, vous devez renseigner votre relevé d'identité bancaire ou postal (IBAN/BIC) sur votre espace client Ircem.





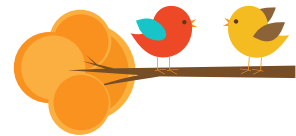
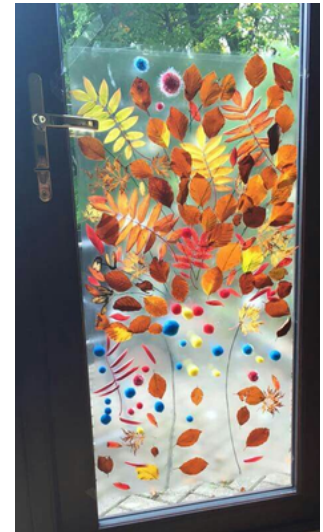
Des jeux, des activités, des sorties...pour favoriser l'éveil, la socialisation des enfants accueillis au domicile des assistantes maternelles.

Des temps d'accueils pour tisser des liens entre professionnels.

Pour la reprise des animations, vous êtes invité(e) à vous inscrire par mail ou téléphone afin d'évaluer le nombre de participants ainsi que l'âge des enfants. Une fiche d'inscription, les règles de vie, le règlement intérieur vous seront communiqués.

Jeux et activités	6,13 septembre 4,11 octobre 9h/11h	Relais Vieux-Charmont
Jeux et activités	20 septembre 18 octobre 9h30/11h	Lieu d'accueil enfants parents 7 bis rue Léonard de Vinci Bethoncourt
Jeux et activités	08 octobre 9h30/11h	Lieu d'accueil enfants parents Rue du Poitou Grand-Charmont
Eveil corporel	17 septembre 01 octobre 9h/10h	Halle des sports Vieux-Charmont
Musique	03 octobre (Groupe A) 17 octobre (Groupe B) 9h/10h	Relais Vieux-Charmont Inscriptions par groupe, places limitées
Eveil sensoriel	24 septembre 15 octobre 9h30/10h30	Relais Vieux-Charmont Inscriptions, places limitées
Contes et histoires	10 octobre 9h15/10h15	Médiathèque Nommay
Yoga	27 septembre 9h30/10h15	MJC Sochaux
Sortie à la ferme	19 septembre 9h30/11h	Ferme du Fort Lachaux Grand-Charmont Inscriptions, places limitées

Des fenêtres et portes aux couleurs de l'automne avec juste du papier adhésif et quelques éléments naturels.



Recette

Infos pratiques

- Nombre de personnes : 4
- Temps de préparation : 30 minutes
- Temps de cuisson : 20 minutes
- Degré de difficulté : Facile

Ingrédients

- 125 g de feuilles de lasagnes
- 400 g de potimarron en cubes
- 150 g d'escalopes de poulet en dés
- 100 g de mozzarella
- 40 cl de sauce béchamel
- 50 g de parmesan râpé
- 1 oignon émincé
- 1 gousse d'ail émincée
- 25 cl de bouillon de volaille
- 1 c. à soupe de noisettes concassées
- 1 bouquet garni

Lasagnes au potimarron et poulet



Faites revenir l'oignon, l'ail et le poulet avec 2 c. à soupe d'huile dans une cocotte pendant 5 min et faire dorer en mélangeant régulièrement.

Ajoutez le potimarron, du sel et du poivre. Prolongez la cuisson de 3 min tout en dorant Saupoudrez de curry et mélangez. Versez le bouillon, ajoutez le bouquet garni et faites cuire 20 min en mijotant. Le potiron doit être tendre.

Badigeonnez un plat à gratin d'huile, puis déposez-y une couche de béchamel. Surmontez de 1 feuille de lasagne, d'une couche de la préparation précédente, puis de béchamel et de la moitié de la mozzarella émiettée. Répétez l'opération en terminant par 1 feuille de lasagne.

Saupoudrez de parmesan et parsemez de noisettes concassées.

Faites cuire 20 min à 200 °C, puis passez 2 min en mode grill.